

progetto cofinanziato da



UNIONE
EUROPEA



MINISTERO
DELL'INTERNO

Fondo europeo per l'integrazione dei cittadini di paesi terzi



Manuel de bonne cohabitation



Pour que la *cohabitation entre locataires d'origines diverses (italiens et immigrés)* reste sereine, il est important de faire en sorte que ceux-ci, et en particulier les nouveaux arrivants, disposent *d'informations exactes sur leurs* droits et leurs devoirs ainsi que sur les codes de comportement et les us et coutumes inhérents à la condition de locataire en logement collectif.

Pour garantir un respect réciproque et surmonter la méfiance et les stéréotypes, *condition indispensable d'une* cohabitation sereine entre locataires, il est essentiel de connaître les règles de bon voisinage et *d'être* correctement informé sur les moyens *d'assurer* la sécurité de son logement.

Ce manuel fournit quelques informations de base à *l'intention* des locataires, qu'ils soient immigrés ou non.

1. Les règles de bon voisinage

Le savoir-vivre et le respect réciproque sont le fondement de bonnes relations avec ses voisins.

Lorsque l'on vit en logement collectif, il est important de lire et de se conformer au règlement de copropriété.

BON À SAVOIR:

Si on s'installe dans un immeuble comportant plusieurs logements, il est conseillé de prendre rapidement contact avec le syndic de copropriété, qui sera une référence utile pour toute question concernant le règlement de copropriété, les charges collectives, les mesures à prendre en cas de panne ou de tout problème concernant en particulier les parties communes (cour, parking, etc.)

Dans l'immeuble:

- Eviter le bruit excessif et les nuisances, en particulier durant les heures de repos, entre 22h et 8h du matin et entre 14h et 16h.
- Ne pas battre les tapis ni secouer les nappes par les fenêtres ou les balcons.
- Eviter *d'étendre le linge aux fenêtres* ou à une hauteur dépassant la balustrade des balcons, en particulier sur la *façade principale de l'immeuble*; *demander au syndic ou aux voisins s'il est prévu un espace dans l'immeuble pour étendre les draps.*

- Il est important de disposer de façon sûre les plantes en pot et les vases, et *d'utiliser des soucoupes pour éviter tout ruissellement d'eau. Les plantes sont généralement arrosées le soir, en évitant de faire couler de l'eau sur le balcon du dessous.*
- En règle générale, les antennes et paraboles ne DOIVENT PAS être fixées aux balcons, murs ou façades des immeubles, mais sur **le toit**. *Quoi qu'il en soit, il convient de se renseigner auprès du syndic de copropriété.*
- Si vous avez des chiens ou des chats, vous devez faire en sorte que leur bruit ne *dérange pas les voisins, et qu'ils ne salissent* ni les parties communes (cage d'escalier, cour, ascenseur et plantes vertes, par exemple), ni votre balcon. Attention également aux mauvaises odeurs !
- *N'utilisez jamais l'ascenseur* pour transporter des marchandises, des meubles ou autres objets lourds.
- Ne déposez pas des meubles ou des objets encombrants sur le palier ou dans les parties communes.

BON À SAVOIR:

Le volume de la télévision, de la radio et de la musique doit toujours rester bas. *C'est bon* pour nos oreilles, mais aussi pour nos rapports avec les voisins !

LES ENFANTS: JOUER EN TOUTE SÉCURITÉ TOUT EN RESPECTANT LES RÈGLES DU SAVOIR-VIVRE.

- Les enfants, quelle que soit leur nationalité, sont généralement pleins de vivacité. Pour cette raison, leur entourage doit veiller sur eux attentivement *pour éviter qu'ils se fassent mal et qu'ils n'endommagent* les bâtiments ou les parties communes.

- *Il est important d'enseigner à vos enfants à parler à voix basse, à ne pas dire de gros mots, et à éviter de grimper, de se pencher et de lancer des objets, en particulier des fenêtres et balcons ou dans les parties communes comme les cages d'escalier ou les cours.*
- *S'il existe des aires de jeu pour les enfants dans les parties communes, il est important de respecter les horaires fixés.*
- *Il n'est pas* toujours autorisé de jouer au ballon dans la cour : demandez au syndic ou aux voisins. Ne laissez jamais vos enfants jouer au ballon à l'intérieur du logement ou sur le balcon.

A l'extérieur de l'immeuble

- *L'accès au bâtiment doit toujours être dégagé.*
- *Fermer systématiquement les grilles et les portes d'accès, pour des raisons de sécurité.*
- *Les garages NE PEUVENT PAS être utilisés comme espaces de stockage, entrepôts, dortoirs ou ateliers.*
- *Le stationnement des voitures alimentées au GPL est interdit dans les garages.*
- *Respectez la place de stationnement qui vous a été assignée, et ne garez pas votre voiture sur l'emplacement d'un voisin ou dans les parties communes.*
- *Ne lavez pas votre voiture dans la cour de l'immeuble.*

BON À SAVOIR:

Dans certains cas, le règlement de copropriété prévoit le paiement d'une charge modeste pour l'utilisation d'une place de stationnement.

Us et coutumes, règles de bonne sociabilité

- Maintenir son logement propre et bien rangé est fondamental non seulement pour la santé mais également pour une intégration sereine.
- De nombreuses personnes se plaignent des odeurs de cuisine des immigrés. Chaque culture a ses traditions, mais certaines odeurs fortes ou épicées peuvent incommoder les voisins. Lors de la préparation des repas, il est conseillé de fermer la porte de la cuisine *et d'ouvrir les fenêtres pour empêcher les odeurs de se répandre dans la cage d'escalier.*
- Lorsque vous vous organisez une soirée ou un dîner avec des parents ou amis, si vous prévoyez que le bruit ou la musique risque de se prolonger tard, il *convient de prévenir vos voisins à l'avance.*
- *Rien n'interdit d'héberger des amis ou des parents pendant quelques jours; toutefois, si cela devient une habitude, avec un va-et-vient constant d'inconnus dans l'immeuble, les voisins peuvent s'en trouver incommodés et protester.*

BON À SAVOIR:

Dans certaines régions d'Italie, il est d'usage d'offrir à ses voisins une petite dégustation de gâteaux ou d'autres spécialités culinaires traditionnelles lors des fêtes et célébrations. C'est un geste de cordialité qu'il convient d'accepter avec le sourire. Si votre religion ou votre santé ne vous permet pas d'accepter tel ou tel aliment ou boisson, il suffit de le dire en accompagnant cette explication d'un remerciement ("merci de toute façon pour la gentille attention") et d'un beau sourire.

Ce peut être une bonne idée que de rendre la politesse à vos voisins, en leur offrant une dégustation de spécialités de votre pays sur une petite assiette recouverte d'une serviette ou d'une assiette en carton.

2. Un chez-soi sûr

Il est important de vivre en sécurité chez soi: pour ce faire, il convient de connaître certaines caractéristiques de son logement et de respecter quelques règles et normes de sécurité élémentaires.

Le facteur fondamental d'un logement sûr est sans aucun doute un bon entretien.

Des crépis et des volets en mauvais état risquent de tomber et de blesser quelqu'un, et les installations de gaz et d'électricité, si elles ne sont pas correctement entretenues, peuvent provoquer des accidents graves. De nombreux accidents domestiques surviennent durant les activités quotidiennes, en particulier dans la cuisine et la salle de bain. Quelques précautions élémentaires permettent de prévenir des risques graves.

L'entretien

Un entretien régulier au quotidien, avec des contrôles réguliers, *d'une part* permet de prévenir les risques *et, de l'autre, coûte beaucoup* moins cher et est *beaucoup plus efficace qu'une intervention d'urgence*.

Si vous n'êtes pas spécialiste et que vous ne connaissez pas parfaitement les normes de sécurité propres aux installations concernées, évitez d'effectuer vous-mêmes des réparations.

- *Il est important de vérifier l'état des parties externes de l'immeuble* (crépis, terrasses, gouttières, balcons, fenêtres, etc.). Lorsque *l'on prend* un logement en location, en particulier, *il convient de s'assurer* que ces parties sont en bon *état et que des travaux d'entretien périodiques sont prévus*. En cas de problèmes (par exemple: fissures dans le crépi, gouttières rouillées, etc.) il faut en aviser immédiatement le propriétaire et, le cas échéant, le syndic de copropriété. Si ceux-ci ne répondent pas, il peut être conseillé de demander une intervention en envoyant une lettre recommandée au propriétaire (il faut *conserver le bordereau de la poste, ainsi qu'une copie de la lettre*).
- *L'humidité et les fuites d'eau* comptent parmi les principaux facteurs de dégradation des bâtiments (qui posent *des problèmes d'hygiène à cause des* moisissures et des mauvaises odeurs, et de dégradations mécaniques). Toute fuite ou infiltration doit être signalée au propriétaire et, le cas échéant, au syndic de copropriété. *Dans les appartements, on peut lutter contre l'humidité en évitant soigneusement les infiltrations et les fuites d'eau par un bon* entretien des installations, et en aérant abondamment les pièces. Des fenêtres et portes-fenêtres bien entretenues *permettent d'éviter que la pluie ou*

l'humidité extérieure n'endommagent le logement. Si le logement est très humide, des déshumidificateurs peuvent se révéler utiles.

- *L'entretien des installations (gaz, électricité, ascenseur, etc.) à l'intérieur de l'appartement et dans les parties communes doit être effectué régulièrement, conformément à la loi, et toujours par des techniciens agréés.*

BON À SAVOIR:

La loi italienne *interdit l'exposition à l'amiante*, mais il subsiste *encore à l'heure actuelle des installations (toits, hangars, revêtement de poêles et de chaudières) comportant de l'eternit (ciment + amiante)*. Dans ce cas, il faut contacter *l'Azienda Sanitaria Locale*, ou ASL (Agence régionale de santé); ce matériau, en effet, ne peut être enlevé que par une méthode spécifique de récupération car les *particules d'amiante peuvent pénétrer dans les poumons et provoquer de très graves lésions*.

Un logement sûr et bien chauffé

Un logement bien chauffé est important pour la santé, mais il faut se souvenir que les installations de chauffage doivent être conformes aux **normes de sécurité**, et que leur utilisation ne doit pas occasionner des risques ou des dommages pour les personnes ou les biens.

- Un entretien régulier de la chaudière garantit un fonctionnement sûr et efficace, et permet en outre de réduire la consommation et la pollution.
- Les **poêles et les appareils de chauffage d'appoint peuvent être utiles pour réchauffer des pièces froides à peu de frais**, mais ils doivent être utilisés avec la plus grande vigilance: **n'utilisez que des appareils "aux normes" et en bon état**,

assurez-vous que les fils électriques ne sont pas abîmés et ne laissez jamais un appareil allumé en votre absence ou quand vous dormez. Les appareils de chauffage doivent toujours être installés à distance des rideaux, des lits et **des meubles, pour prévenir le risque d'incendie.**

- Les cheminées et les braseros peuvent présenter un danger mortel, en provoquant des **incendies et des empoisonnements à l'oxyde de carbone!** Soyez toujours extrêmement prudents si vous les utilisez. Ils nécessitent un entretien soigneux, en particulier les cheminées qui produisent de la fumée et de la suie.

Risques domestiques

Outre les appareils de chauffage, diverses installations dans le logement peuvent être une source de risques domestiques.

Electricité:

- **L'installation électrique** doit être **aux normes** et comprendre une **prise de terre**: lorsque vous prenez un logement en location, en particulier, assurez-vous que **l'installation** a été faite dans les règles, avec une *Dichiarazione di Conformità* (Déclaration de conformité).
- **Evitez d'utiliser prises multiples et rallonges. Le cas échéant, assurez-vous** que vous achetez des produits comportant une **certification de sécurité**, et **respectez le mode d'emploi.**
- Ne manipulez pas les appareils électriques avec les mains mouillées, ou lorsque vous prenez un bain ou une douche.
- Protégez les jeunes enfants des risques électriques, et expliquez à ceux qui sont en âge de comprendre comment éviter ces risques.

La cuisine

La cuisine est le *cœur de la maison*, mais c'est aussi une des pièces où les risques sont les plus élevés. Les brûleurs à gaz ou les plaques électriques, le four et les appareils électroménagers peuvent être dangereux pour tous, petits et grands. Un bon **entretien** et le respect du **mode d'emploi** des installations et des appareils électroménagers permettent de prévenir de nombreux risques.

- **Eloignez systématiquement les enfants de l'endroit** où vous cuisinez, et les laissez jamais jouer avec les ustensiles et les appareils.
- Evitez de porter des vêtements flottants **quand vous cuisinez, surtout s'ils** sont en tissu synthétique.
- Assurez-vous toujours que les casseroles sont bien stables sur la gazinière ; **s'il** y a des enfants à la maison, mettez les casseroles sur les brûleurs du fond pour **qu'elles ne puissent pas tomber**.
- Assurez-vous que de l'eau, en bouillant, ne risque pas de déborder d'une casserole, car l'eau pourrait éteindre la flamme du brûleur tout en laissant le gaz s'échapper.
- Conserver les aliments à l'abri, dans des endroits propres. Les aliments périssables (viande, poulet, produits laitiers frais, etc.) doivent impérativement être conservés au réfrigérateur.
- Respectez les dates **limites de consommation et soyez vigilants sur l'état de** conservation: si des aliments présentent des moisissures, des signes de fermentation gazeuse ou des mauvaises odeurs, il vaut mieux ne pas le consommer pour éviter intoxications ou empoisonnements.

Salle d'eau

La salle d'eau, au même titre que la cuisine, est l'une des pièces du logement qui présentent le plus de risques, principalement liés à l'électricité, mais aussi des risques de chute ou de glissade.

- Assurez-vous que le **carrelage** de la salle d'eau est toujours propre et sec pour éviter de glisser.
- Mettez un **tapis de caoutchouc** dans la baignoire et dans la douche, pour éviter des chutes dangereuses.
- **N'utilisez pas** les **appareils électriques** (sèche-cheveux, rasoir, etc.) lorsque vous avez les mains mouillées ou à proximité de lavabos ou baignoires remplis d'eau.
- Assurez-vous que le **tuyau d'évacuation de la machine à laver est sécurisé**: l'eau très chaude peut provoquer de graves brûlures !
- Mettez détergents et médicaments à l'abri dans un endroit sûr, loin de la portée des enfants, et expliquez-leur régulièrement que ce sont de poisons et qu'ils ne doivent ni les toucher ni les avaler.

Fenêtres et balcons: il est interdit de se pencher!

Les fenêtres, balcons et terrasses sont des agréments importants du logement mais qui exigent de la prudence, surtout s'il y a des enfants à la maison.

- **N'escaladez sous aucun prétexte et ne vous penchez pas** à la rambarde des fenêtres et des balcons : un vertige peut entraîner une chute mortelle même pour un adulte !
- **Ne laissez jamais des enfants jouer seuls sur le balcon ou à proximité d'une** fenêtre ouverte. Ne laissez jamais des sièges ou des meubles sous les fenêtres : un enfant pourrait les escalader et tomber par la fenêtre. Expliquez

régulièrement à vos enfants *qu'il est dangereux de se pencher aux fenêtres, aux balcons et aux rambardes.*

Une nuit reposante en toute sécurité

Des installations aux normes, ainsi que quelques précautions, nous permettent de nous reposer en toute sécurité :

- *Avant d'aller vous couchez, prenez l'habitude* de vérifier que les robinets sont bien fermés et que le gaz est bien éteint, ainsi que le téléviseur et les autres **appareils électriques (à l'exception du réfrigérateur !)**
- Fermez à clef la porte du logement et verrouillez les fenêtres pour éviter toute intrusion.
- *Si vous utilisez des couvertures électriques, respectez le mode d'emploi.*
- *Ne fumez pas au lit ou sur le canapé: les cigarettes, outre qu'elles sont dangereuses pour votre santé, peuvent provoquer un incendie!*

La sécurité des enfants

Les pièces où vivent des enfants doivent toujours être propres et sûres. Outre respecter les règles générales, il convient de protéger les enfants en veillant sur leur sécurité et en leur enseignant un comportement responsable :

- Il peut être très dangereux pour un enfant de tomber du lit: installez une garde de sécurité, ou tout autre système pour éviter les chutes.
- Fixez au mur les **meubles, étagères et bibliothèques**, et assurez-vous que le téléviseur est stable et bien fixé de façon à ce que les enfants ne risquent pas **de le faire tomber sur eux en l'escaladant.**
- Ne laissez jamais un jeune enfant jouer seul à la maison ou dans le jardin.

- Ne laissez pas traîner les médicaments, détergents, peintures, ciseaux, aspirateur, mixers et outils ou ustensiles qui pourraient constituer un **danger** pour vos enfants.
- Dans la rue, dans les garages et les parkings, surveillez toujours les enfants **pour éviter qu'ils ne soient renversés lors des manœuvres** de voitures. Enseignez dès que possible à vos enfants les règles de la **sécurité routière**, et ne les laissez **pas sortir seuls dans la rue avant qu'ils ne soient assez grands et responsables**.
- **Mettez toujours les enfants à l'abri lorsque vous effectuez des travaux** à la maison ou ailleurs.
- Ne confiez pas un petit enfant à un frère ou une **sœur** un peu plus grand: les enfants **ne doivent être confiés qu'à des adultes responsables et dignes de confiance**.

Bon à savoir:

Il est très important d'enseigner à vos enfants à ne pas faire confiance à des inconnus, à ne jamais accepter de qui que ce soit, sans votre accord, des gâteaux ou des jouets, à demander toujours la permission d'accompagner quelqu'un, en voiture ou autre. Habituez-les à vous raconter toujours ce qu'ils ont fait en votre absence : vous pourrez ainsi mieux suivre leurs activités et prévenir les problèmes ou dangers éventuels. .